



Extrait du Accompagnement vers l'emploi

<http://emploi.spf75.org/Le-complement-optionnel-de-libre-choix-d-activite-Colca>

Le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca)

- Aides Sociales
- Prestations et aides de la CAF

Date de mise en ligne : mercredi 21 mars 2012

Copyright © Accompagnement vers l'emploi - Tous droits réservés

Le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca)

Le Colca est une allocation d'un montant plus important que le Clca à taux plein mais versé pendant une période plus courte.

Conditions :

- ▶ Avoir au moins 3 enfants à charge,
- ▶ Avoir cessé totalement son activité

Droit maximum jusqu'au mois qui précède le premier anniversaire de l'enfant

Pour une adoption, droit maximum de 12 mois.